

UBS (Irl) ETF plc
32 Molesworth Street
Dublin 2

6 novembre 2020

Re : UBS (Irl) ETF plc (la « Société »)
UBS (Irl) ETF plc – MSCI United Kingdom IMI Socially Responsible UCITS ETF
UBS (Irl) ETF plc – MSCI USA Socially Responsible UCITS ETF
UBS (Irl) ETF plc – MSCI World Socially Responsible UCITS ETF
(individuellement un « Compartiment », collectivement les « Compartiments »)
- Avis aux Actionnaires

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire pour vous informer des changements qui seront prochainement apportés aux Compartiments.

Sauf indication contraire, les termes en majuscules employés aux présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

1. Remplacement de l'Indice

Par la présente, le conseil d'administration de la Société vous informe, en votre qualité d'Actionnaire d'un Compartiment, que les indices sous-jacents des Compartiments ci-dessous seront mis à jour pour refléter le « **Nouvel Indice** » concerné, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Aux fins d'améliorer leur profil de risque climatique, des exclusions supplémentaires d'activités commerciales seront appliquées aux composantes des indices actuels, ce qui signifie que les entreprises qui exercent l'une des activités commerciales suivantes seront exclues des nouveaux indices :

- Exploitation de charbon thermique
- Pétrole et gaz non conventionnels
- Extraction de sables bitumineux
- Pétrole et gaz conventionnels
- Énergie issue du charbon thermique
- Énergie pétrolière et gazière
- Énergie nucléaire
- Détention de réserves de combustibles fossiles
- 10% des entreprises qui émettent le plus de carbone

Compartiment	Indice actuel	Nouvel Indice
UBS (Irl) ETF plc – MSCI United Kingdom IMI Socially Responsible UCITS ETF	Indice MSCI UK IMI Extended SRI 5% Issuer Capped	Indice MSCI UK IMI Extended SRI Low Carbon Select 5% Issuer Capped
UBS (Irl) ETF plc – MSCI USA Socially Responsible UCITS ETF	Indice MSCI USA SRI 5% Issuer Capped	Indice MSCI USA SRI Low Carbon Select 5% Issuer Capped

Immatriculée en Irlande. Numéro d'immatriculation 507439.

Siège social : Voir ci-dessus

Une société d'investissement à capital variable de type ouvert, à compartiments multiples et à responsabilité limitée, appliquant le principe de la séparation des engagements entre les différents compartiments.

Administrateurs : Andreas Haberzeth (Allemand – Résident suisse), Ian Ashment (Britannique), Frank Muesel (Suisse), Philip McEnroe, Robert Burke et Clemens Reuter (Suisse).

UBS (Irl) ETF plc – MSCI World Socially Responsible UCITS ETF	Indice MSCI World SRI 5% Issuer Capped	Indice MSCI World SRI Low Carbon Select 5% Issuer Capped
---	--	--

Les modifications ci-dessus entreront en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2020 pour toutes les classes d'actions actives des Compartiments UBS (Irl) ETF plc – MSCI United Kingdom IMI Socially Responsible UCITS ETF, UBS (Irl) ETF plc – MSCI USA Socially Responsible UCITS ETF et UBS (Irl) ETF plc – MSCI World Socially Responsible UCITS ETF.

Les modifications entraînées par ce changement d'indice des Fonds sont :

Modification du profil rendement / risque	NON
Augmentation du profil rendement / risque	NON
Augmentation des frais	NON

2. Doctrine de l'AMF

En mars de cette année, l'Autorité française des marchés financiers (l'« **AMF** ») a pris des mesures renforcées visant à garantir que l'information fournie aux investisseurs en ce qui concerne les critères non financiers (et en particulier l'investissement durable) est proportionnée à l'importance réelle de ces facteurs dans le processus d'investissement (la « **Doctrine de l'AMF** »).

La Doctrine de l'AMF s'applique aux OPCVM autorisés à la commercialisation en France auprès des investisseurs particuliers et, à ce titre, chacun des Compartiments est tenu de respecter les exigences de la Doctrine de l'AMF.

Les suppléments de chacun des Compartiments ont été mis à jour afin de fournir de plus amples informations sur les critères non financiers utilisés dans la poursuite de l'objectif d'investissement du Compartiment concerné.

La politique d'investissement et la section intitulée « Description de l'Indice » ont été mises à jour et des extraits de chaque supplément présentant les modifications sont joints à l'Annexe A. La politique d'investissement de chaque Compartiment reste identique et les modifications figurant à l'Annexe A des présentes ont été apportées pour se conformer à la Doctrine de l'AMF.

3. Droits des Actionnaires et Aspects procéduraux

Le remplacement de chaque Indice actuel entrera en vigueur à la Date d'effet. Les Actionnaires opposés aux modifications ont le droit de demander le rachat de leurs actions gratuitement jusqu'au lundi 30 novembre 2020 (inclus) à 16h00 (heure de Dublin). Passé cette date, le remplacement de l'Indice actuel concerné s'imposera à tous les Actionnaires qui n'auront pas exercé leur droit de rachat.

Les Actionnaires peuvent contacter la société de gestion de la Société, UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la « **Société de gestion** »), afin d'obtenir des informations complémentaires sur le projet de changement de l'indice concerné.

Le Prospectus, accompagné des suppléments et des Documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs aux Compartiments, dans leur version mise à jour, ainsi que l'Acte constitutif de la Société seront disponibles sans frais auprès du siège social de la Société, sis au 32 Molesworth Street, Dublin D02 Y512, Irlande, sur le site Internet www.ubs.com/etf, et/ou sans frais auprès des représentants locaux dans les pays où la Société est enregistrée, y compris en Suisse auprès d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenplatz 6, 40552 Bâle, Suisse, agissant en qualité de Représentant en Suisse, et d'UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8090 Zurich, Suisse, agissant en qualité d'Agent payeur en Suisse, ainsi qu'auprès de l'Agent payeur et d'information en Allemagne, à savoir UBS Europe SE, Brockenheimer Landstrasse 2-4, 60306, Francfort-sur-le-Main, Allemagne, ainsi qu'auprès de l'Agent payeur et d'information en Autriche, Erste Bank der österreichischen Sparkassen AG, Am Belvedere 1, A-1100 Vienne, Autriche, ainsi qu'auprès de l'Agent payeur et de distribution au Liechtenstein, Liechtensteinische Landesbank AG, Städtle 44, 9490 Vaduz, Liechtenstein, et pour les investisseurs en Italie sur le site www.ubs.com/etf.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur.

Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.

Cordialement

Administrateur, au nom de
UBS (Irl) ETF plc

Annexe A

Extraits de supplément

UBS (Irl) ETF plc – MSCI United Kingdom IMI Socially Responsible UCITS ETF

Politique d'investissement

Aux fins de l'objectif d'investissement, la politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer aussi fidèlement que possible la performance de l'indice MSCI UK IMI Extended SRI [Low Carbon Select](#) 5% Issuer Capped (ou tout autre indice déterminé en tant que de besoin par les Administrateurs afin de répliquer un marché pratiquement identique à celui de l'indice MSCI UK IMI Extended SRI [Low Carbon Select](#) 5% Issuer Capped et qui serait considéré par les Administrateurs comme un indice approprié aux fins de la réplification par le Compartiment, conformément au Prospectus (ci-après « l'Indice »)), tout en s'efforçant de minimiser autant que possible l'écart de performance entre le Compartiment et l'Indice. [Le Compartiment cherche à atteindre l'objectif en répliquant l'Indice et, en ce qui concerne les critères ESG, en fournissant une exposition à des entreprises britanniques bénéficiant de notations ESG élevées et en excluant celles qui ont un impact négatif sur le plan social ou environnemental.](#)

[Le Compartiment investit au moins 90% de son actif net total dans des titres qui font partie de l'Indice et le fournisseur d'indice applique les Notations ESG à l'ensemble des composantes indiciaires. L'Indice élimine au moins 20% des titres les moins bien notés par rapport à l'univers d'un indice standard. La notation ESG du Compartiment devrait dès lors être supérieure à celle d'un Compartiment qui réplique un indice standard.](#)

DESCRIPTION DE L'INDICE

Cette section résume les principales caractéristiques de l'indice MSCI UK IMI Extended SRI [Low Carbon Select](#) 5% Issuer Capped et ne constitue pas une description exhaustive de l'Indice.

Généralités

L'Indice est un indice d'actions calculé, organisé et publié par le fournisseur mondial d'indices MSCI® et il est libellé en GBP. Il réplique la performance totale, nette des dividendes, de petites, moyennes et grandes capitalisations cotées sur le marché britannique.

Il s'agit d'un Indice de référence qui convient aux investisseurs souhaitant investir dans les meilleures entreprises du Royaume-Uni en matière de critères ESG tout en évitant les produits ayant selon eux un impact social ou environnemental négatif.

L'Indice fait partie de la série d'indices MSCI Global Socially Responsible (SRI). La sélection des composantes est effectuée ~~à partir des données fournies par MSCI ESG Research, qui étudie, note et analyse les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de questions sociales et de gouvernance. Des informations complémentaires sur MSCI ESG Research sont disponibles sur le site Internet MSCI, tel que décrit ci-après.~~ [à partir de l'indice principal, à savoir l'indice MSCI UK IMI \(l'« Indice parent »\).](#)

[L'Indice est construit en deux étapes. Dans un premier temps, les titres de sociétés opérant dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent, de l'armement militaire, des armes à feu civiles, des organismes génétiquement modifiés et de la pornographie sont exclus. Ensuite, le processus de sélection « best-in-class » de MSCI est appliqué à l'univers restant des titres de l'Indice parent pour ne retenir que les 25% d'entreprises les mieux classées dans chaque secteur en fonction de leur notation ESG \(75% des titres les moins bien notés sont ainsi éliminés\). Ces notations ESG sont fournies par MSCI \(les « Notations ESG MSCI »\). Pour être considérées comme des entreprises bénéficiant d'une notation ESG élevée, les entreprises doivent présenter les Notations ESG MSCI suivantes : i\) une notation ESG MSCI supérieure à « BBB » et ii\) une note de controverse ESG MSCI supérieure à 3.](#)

La Notation ESG MSCI calcule une moyenne pondérée des scores d'enjeux essentiels pour chaque entreprise sur la base des risques, des opportunités et des controverses identifiés pour l'entreprise. Les pondérations des enjeux essentiels sélectionnés sont déterminées par l'impact du secteur sur les facteurs environnementaux et sociaux et par le délai prévu pour que les risques et les opportunités se concrétisent. La note finale de chaque entreprise, ajustée en fonction du secteur, se classe sur une échelle allant de AAA (la meilleure note) à CCC (la moins bonne note). Les facteurs utilisés pour noter une entreprise sont, entre autres, les émissions de carbone, le stress hydrique, la biodiversité et l'utilisation des sols, la gestion du travail, le développement du capital humain, la diversité du conseil d'administration, etc. (liste non exhaustive).

Au moins 90% des titres ont une notation ESG.

Dès lors que la politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer l'Indice, la gestion de portefeuille est dite passive. Par conséquent, l'approche adoptée en ce qui concerne la prise en compte des critères ESG est celle de MSCI et dépend donc de l'approche et de la méthodologie définies par un tiers.

La prise en compte des critères ESG varie d'un actif à l'autre car les enjeux essentiels retenus sont propres au secteur concerné et n'affectent pas tous les actifs de la même manière. En conséquence, MSCI fixe les pondérations qui déterminent la contribution de chaque enjeu essentiel à la notation ESG globale, en fonction du niveau de contribution du secteur à l'impact environnemental ou social et du délai prévu pour que le risque/l'opportunité se concrétise.

L'Indice est rééquilibré chaque trimestre. La fréquence de rééquilibrage aura une incidence minime sur les coûts de transaction à la charge du Compartiment car un rééquilibrage n'est pas censé entraîner une fréquence de rotation du portefeuille du Compartiment plus élevée que celle observée dans le cas d'un Indice statique.

Le réajustement de la composition de l'Indice ne saurait se faire en infraction des restrictions d'investissement standard applicables aux OPCVM en matière de réplification.

Des informations complémentaires sur la composition de l'Indice et sur la méthode de calcul (y compris des informations sur la procédure que doit suivre le sponsor de l'indice dès lors que la pondération d'une quelconque action dépasse la limite d'investissement autorisée) sont disponibles sur le site Internet indiqué ci-après. Le Gestionnaire veille au respect des restrictions d'investissement applicables au Compartiment. Dès lors que le Gestionnaire réalise que la pondération d'une quelconque valeur de l'Indice dépasse la limite d'investissement autorisée, il doit faire le nécessaire pour dénouer cette position ou réduire l'exposition du Compartiment à cette valeur afin que le Compartiment opère à chaque instant conformément aux limites d'investissement autorisées et dans le respect des exigences définies par la Réglementation sur les OPCVM.

UBS (Irl) ETF plc – MSCI USA Socially Responsible UCITS ETF

Politique d'investissement

Aux fins de l'objectif d'investissement, la politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer aussi fidèlement que possible la performance de l'indice MSCI USA SRI [Low Carbon Select 5% Issuer Capped](#) (ou tout autre indice déterminé en tant que de besoin par les Administrateurs afin de répliquer un marché pratiquement identique à celui de l'indice MSCI USA SRI [Low Carbon Select 5% Issuer Capped](#) et qui serait considéré par les Administrateurs comme un indice approprié aux fins de la réplication par le Compartiment, conformément au Prospectus (ci-après « l'Indice »)), tout en s'efforçant de minimiser autant que possible l'écart de performance entre le Compartiment et l'Indice. [Le Compartiment cherche à atteindre l'objectif en répliquant l'Indice et, en ce qui concerne les critères ESG, en fournissant une exposition à des entreprises américaines bénéficiant de notations ESG élevées et en excluant celles qui ont un impact négatif sur le plan social ou environnemental \(l'« Univers d'investissement du Compartiment »\).](#)

[Le Compartiment investit au moins 90% de son actif net total dans des titres qui font partie de l'Indice et le fournisseur d'indice applique les Notations ESG à l'ensemble des composantes indicielles. L'Indice élimine au moins 20% des titres les moins bien notés par rapport à l'univers d'un indice standard. La notation ESG du Compartiment devrait dès lors être supérieure à celle d'un Compartiment qui réplique un indice standard.](#)

DESCRIPTION DE L'INDICE

Cette section résume les principales caractéristiques de l'indice MSCI USA SRI [Low Carbon Select 5% Issuer Capped](#) et ne constitue pas une description exhaustive de l'Indice.

Généralités

Sous-ensemble de l'indice MSCI USA, l'Indice est un indice d'actions calculé, organisé et publié par le fournisseur mondial d'indices MSCI® et est libellé en USD. Il réplique la performance totale, nette des dividendes, de sociétés de moyennes et grandes capitalisations de marchés développés.

L'Indice est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, conçu pour refléter la performance d'entreprises affichant des notes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) supérieures à la moyenne par rapport à leurs pairs du secteur. En outre, il exclut les sociétés qui font l'objet ou dont l'activité fait l'objet de controverses. Ces activités peuvent relever d'une large palette d'exclusions fondées sur des valeurs et relatives au changement climatique, notamment les armes controversées, le tabac et les énergies fossiles. Il s'agit d'un Indice de référence qui convient aux investisseurs souhaitant investir dans les meilleures entreprises mondiales en matière de critères ESG tout en évitant les produits ayant selon eux un impact social ou environnemental négatif.

L'Indice fait partie de la série d'indices MSCI Global Socially Responsible (SRI). ~~La sélection des composantes est effectuée à partir de l'indice principal, à savoir l'indice MSCI USA, et se fonde sur des recherches de MSCI ESG Research LLC, qui étudie en profondeur, note et analyse les pratiques des entreprises à travers le monde en matière d'environnement, de questions sociales et de gouvernance. Les données et analyses ESG de MSCI ESG Research LLC évaluent la façon dont les entreprises gèrent les risques et opportunités en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ces informations étant utilisées dans la construction de l'Indice. Les notes MSCI ESG fournies par MSCI ESG Research LLC donnent une note ESG globale à l'entreprise, sur une échelle de sept niveaux allant de « AAA » à « CCC », qui influence elle aussi les décisions d'inclusion dans l'Indice. En outre, le produit fournit des scores et des percentiles qui permettent de savoir comment l'entreprise gère chaque enjeu clé par rapport à ses pairs du secteur. Des informations complémentaires sur MSCI ESG Research sont disponibles sur le site Internet MSCI, tel que décrit ci-après. (l'« Indice parent »).~~

[L'Indice est construit en deux étapes. Dans un premier temps, les titres de sociétés opérant dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent, de l'armement militaire, des armes à feu civiles, des organismes génétiquement modifiés et de la pornographie sont exclus. Ensuite, le processus de sélection « best-in-class » de MSCI est appliqué à l'univers restant des titres de l'Indice parent pour ne retenir que les 25% d'entreprises les mieux classées dans chaque secteur en fonction](#)

de leur notation ESG (75% des titres les moins bien notés sont ainsi éliminés). Ces notations ESG sont fournies par MSCI (les « Notations ESG MSCI »). Pour être considérées comme des entreprises bénéficiant d'une notation ESG élevée, les entreprises doivent présenter les Notations ESG MSCI suivantes : i) une notation ESG MSCI supérieure à « BBB » et ii) une note de controverse ESG MSCI supérieure à 3.

La Notation ESG MSCI calcule une moyenne pondérée des scores d'enjeux essentiels pour chaque entreprise sur la base des risques, des opportunités et des controverses identifiés pour l'entreprise. Les pondérations des enjeux essentiels sélectionnés sont déterminées par l'impact du secteur sur les facteurs environnementaux et sociaux et par le délai prévu pour que les risques et les opportunités se concrétisent. La note finale de chaque entreprise, ajustée en fonction du secteur, se classe sur une échelle allant de AAA (la meilleure note) à CCC (la moins bonne note). Les facteurs utilisés pour noter une entreprise sont, entre autres, les émissions de carbone, le stress hydrique, la biodiversité et l'utilisation des sols, la gestion du travail, le développement du capital humain, la diversité du conseil d'administration, etc. (liste non exhaustive)

Au moins 90% des titres ont une notation ESG.

Dès lors que la politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer l'Indice, la gestion de portefeuille est dite passive. Par conséquent, l'approche adoptée en ce qui concerne la prise en compte des critères ESG est celle de MSCI et dépend donc de l'approche et de la méthodologie définies par un tiers.

La prise en compte des critères ESG varie d'un actif à l'autre car les enjeux essentiels retenus sont propres au secteur concerné et n'affectent pas tous les actifs de la même manière. En conséquence, MSCI fixe les pondérations qui déterminent la contribution de chaque enjeu essentiel à la notation ESG globale, en fonction du niveau de contribution du secteur à l'impact environnemental ou social et du délai prévu pour que le risque/l'opportunité se concrétise.

L'Indice est rééquilibré chaque trimestre. La fréquence de rééquilibrage aura une incidence minime sur les coûts de transaction à la charge du Compartiment car un rééquilibrage n'est pas censé entraîner une fréquence de rotation du portefeuille du Compartiment plus élevée que celle observée dans le cas d'un Indice statique.

Le réajustement de la composition de l'Indice ne saurait se faire en infraction des restrictions d'investissement standard applicables aux OPCVM en matière de réplification.

Des informations complémentaires sur la composition de l'Indice et sur la méthode de calcul (y compris des informations sur la procédure que doit suivre le sponsor de l'indice dès lors que la pondération d'une quelconque action dépasse la limite d'investissement autorisée) sont disponibles sur le site Internet indiqué ci-après. Le Gestionnaire veille au respect des restrictions d'investissement applicables au Compartiment. Dès lors que le Gestionnaire réalise que la pondération d'une quelconque valeur de l'Indice dépasse la limite d'investissement autorisée, il doit faire le nécessaire pour dénouer cette position ou réduire l'exposition du Compartiment à cette valeur afin que le Compartiment opère à chaque instant conformément aux limites d'investissement autorisées et dans le respect des exigences définies par la Réglementation sur les OPCVM.

UBS (Irl) ETF plc – MSCI World Socially Responsible UCITS ETF

Politique d'investissement

Aux fins de l'objectif d'investissement, la politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer aussi fidèlement que possible la performance de l'indice MSCI World SRI [Low Carbon Select 5% Issuer Capped](#) (ou tout autre indice déterminé en tant que de besoin par les Administrateurs afin de répliquer un marché pratiquement identique à celui de l'indice MSCI World SRI [Low Carbon Select 5% Issuer Capped](#) et qui serait considéré par les Administrateurs comme un indice approprié aux fins de la réplication par le Compartiment, conformément au Prospectus (ci-après « l'Indice »)), tout en s'efforçant de minimiser autant que possible l'écart de performance entre le Compartiment et l'Indice. [Le Compartiment cherche à atteindre l'objectif en répliquant l'Indice et, en ce qui concerne les critères ESG, en fournissant une exposition aux entreprises mondiales bénéficiant de notations ESG élevées et en excluant celles qui ont un impact négatif sur le plan social ou environnemental \(l'« Univers d'investissement du Compartiment »\).](#)

[Le Compartiment investit au moins 90% de son actif net total dans des titres qui font partie de l'Indice et le fournisseur d'indice applique les Notations ESG à l'ensemble des composantes indiciaires. L'Indice élimine au moins 20% des titres les moins bien notés par rapport à l'univers d'un indice standard. La notation ESG du Compartiment devrait dès lors être supérieure à celle d'un Compartiment qui réplique un indice standard.](#)

DESCRIPTION DE L'INDICE

Cette section résume les principales caractéristiques de l'indice MSCI World SRI [Low Carbon Select 5% Issuer Capped](#) et ne constitue pas une description exhaustive de l'Indice.

Généralités

Sous-ensemble de l'indice MSCI World, l'Indice est un indice d'actions calculé, organisé et publié par le fournisseur mondial d'indices MSCI® et est libellé en USD. Il réplique la performance totale, nette des dividendes, de sociétés de moyennes et grandes capitalisations de marchés développés.

L'Indice est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, conçu pour refléter la performance d'entreprises affichant des notes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) supérieures à la moyenne par rapport à leurs pairs du secteur. En outre, il exclut les sociétés qui font l'objet ou dont l'activité fait l'objet de controverses. Ces activités peuvent relever d'une large palette d'exclusions fondées sur des valeurs et relatives au changement climatique, notamment les armes controversées, le tabac et les énergies fossiles. Il s'agit d'un Indice de référence qui convient aux investisseurs souhaitant investir dans les meilleures entreprises mondiales en matière de critères ESG tout en évitant les produits ayant selon eux un impact social ou environnemental négatif.

L'Indice fait partie de la série d'indices MSCI Global Socially Responsible (SRI). [La sélection des composantes est effectuée](#) à partir de l'indice principal, à savoir l'indice MSCI World, ~~et se fonde sur des recherches de MSCI ESG Research LLC, qui étudie en profondeur, note et analyse les pratiques des entreprises à travers le monde en matière d'environnement, de questions sociales et de gouvernance. Les données et analyses ESG de MSCI ESG Research LLC évaluent la façon dont les entreprises gèrent les risques et opportunités en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ces informations étant utilisées dans la construction de l'Indice. Les notes MSCI ESG fournies par MSCI ESG Research LLC donnent une note ESG globale à l'entreprise, sur une échelle de sept niveaux allant de « AAA » à « CCC », qui influence elle aussi les décisions d'inclusion dans l'Indice. En outre, le produit fournit des scores et des percentiles qui permettent de savoir comment l'entreprise gère chaque enjeu clé par rapport à ses pairs du secteur. Des informations complémentaires sur MSCI ESG Research sont disponibles sur le site Internet MSCI, tel que décrit ci-après. (l'« Indice parent »).~~

[L'Indice est construit en deux étapes. Dans un premier temps, les titres de sociétés opérant dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent, de l'armement militaire, des armes à feu civiles, des organismes génétiquement modifiés et de la pornographie sont exclus. Ensuite, le processus de sélection « best-in-class » de MSCI est appliqué à l'univers restant des titres de l'Indice](#)

parent pour ne retenir que les 25% d'entreprises les mieux classées dans chaque secteur en fonction de leur notation ESG (75% des titres les moins bien notés sont ainsi éliminés). Ces notations ESG sont fournies par MSCI (les « Notations ESG MSCI »). Pour être considérées comme des entreprises bénéficiant d'une notation ESG élevée, les entreprises doivent présenter les Notations ESG MSCI suivantes : i) une notation ESG MSCI supérieure à « BBB » et ii) une note de controverse ESG MSCI supérieure à 3.

La Notation ESG MSCI calcule une moyenne pondérée des scores d'enjeux essentiels pour chaque entreprise sur la base des risques, des opportunités et des controverses identifiés pour l'entreprise. Les pondérations des enjeux essentiels sélectionnés sont déterminées par l'impact du secteur sur les facteurs environnementaux et sociaux et par le délai prévu pour que les risques et les opportunités se concrétisent. La note finale de chaque entreprise, ajustée en fonction du secteur, se classe sur une échelle allant de AAA (la meilleure note) à CCC (la moins bonne note). Les facteurs utilisés pour noter une entreprise sont, entre autres, les émissions de carbone, le stress hydrique, la biodiversité et l'utilisation des sols, la gestion du travail, le développement du capital humain, la diversité du conseil d'administration, etc. (liste non exhaustive)

Au moins 90% des titres ont une notation ESG.

Dès lors que la politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer l'Indice, la gestion de portefeuille est dite passive. Par conséquent, l'approche adoptée en ce qui concerne la prise en compte des critères ESG est celle de MSCI et dépend donc de l'approche et de la méthodologie définies par un tiers.

La prise en compte des critères ESG varie d'un actif à l'autre car les enjeux essentiels retenus sont propres au secteur concerné et n'affectent pas tous les actifs de la même manière. En conséquence, MSCI fixe les pondérations qui déterminent la contribution de chaque enjeu essentiel à la notation ESG globale, en fonction du niveau de contribution du secteur à l'impact environnemental ou social et du délai prévu pour que le risque/l'opportunité se concrétise.

L'Indice est rééquilibré chaque trimestre. La fréquence de rééquilibrage aura une incidence minime sur les coûts de transaction à la charge du Compartiment car un rééquilibrage n'est pas censé entraîner une fréquence de rotation du portefeuille du Compartiment plus élevée que celle observée dans le cas d'un Indice statique.

Le réajustement de la composition de l'Indice ne saurait se faire en infraction des restrictions d'investissement standard applicables aux OPCVM en matière de réplification.

Des informations complémentaires sur la composition de l'Indice et sur la méthode de calcul (y compris des informations sur la procédure que doit suivre le sponsor de l'indice dès lors que la pondération d'une quelconque action dépasse la limite d'investissement autorisée) sont disponibles sur le site Internet indiqué ci-après. Le Gestionnaire veille au respect des restrictions d'investissement applicables au Compartiment. Dès lors que le Gestionnaire réalise que la pondération d'une quelconque valeur de l'Indice dépasse la limite d'investissement autorisée, il doit faire le nécessaire pour dénouer cette position ou réduire l'exposition du Compartiment à cette valeur afin que le Compartiment opère à chaque instant conformément aux limites d'investissement autorisées et dans le respect des exigences définies par la Réglementation sur les OPCVM.